



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 22 avril 2026.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,
MM les Adjoint(s) : D. Bossonney, C. Cheminat, M. Desvallées, C. Bibollet, S. Baud

MM les Conseillers : G. Loffel, C. Billard de Saint-Laumer, M. Albrecht, L. Bracher, C. Arhuero, N. Gruaz, S. Pérou, L. Bnimilk Malbec, J. Mabut, J. Gaume, K.E. Sauzay, V. Miannay

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : C. Oberson donné à M. Albrecht, A. Magnin donné à M. Desvallées

Absent(s) excusé(s) : P. Meylan, G. Vilmint, N. Laks

Le secrétariat a été assuré par : V. Miannay

Nombre de membres

En exercice :	23
Présents :	18
Votants	20
Dont pouvoirs	02

N° 2026-53

FINANCES- Reconstitution d'une subvention à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

Dans le cadre de la politique de soutien au mode actif et pour inciter les habitants de la commune à utiliser le vélo pour leurs déplacements domicile-travail et personnels et participer à la réduction des gaz à effet de serre,

La commune de Beaumont a instauré en 2022 un dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique.

Cette offre ne s'adresse qu'aux Beaumontois en résidence principale uniquement.

En 2022, 2 dossiers ont été acceptés pour l'obtention de cette subvention.

En 2023, 12 dossiers ont fait l'objet d'une aide

En 2024, 13 dossiers ont fait l'objet d'une aide

En 2025, 5 dossiers ont fait l'objet d'une aide

Il est donc proposé la reconstitution de cette aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique.

Le bénéficiaire ne peut solliciter l'octroi de l'aide que pour l'achat d'un seul VAE par personne limité à deux vélos par foyer.

Le VAE peut être neuf ou d'occasion, conforme à la réglementation et acheté localement (dans le département)

La commune de Beaumont versera au bénéficiaire une aide de 400 euros par vélo si le vélo coûte jusqu'à 4 000 euros TTC.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget 2026.

N° 2026-53



Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 074-217400316-20260428-D2026_53-DE

S²LO

La demande fera l'objet d'un montage de dossier ainsi que d'une signature de convention.

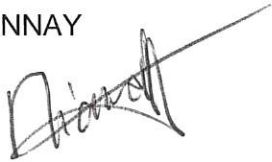
Le Conseil municipal accepte à la majorité des voix, (1 abstention : C. Arhuero) :

- D'accepter le renouvellement de cette aide selon les critères fixés ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier
- De confirmer que les crédits nécessaires à ces aides seront prévus au budget primitif 2026

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance,

Victor MIANNAY



Le maire

Marc GENOUD



Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

